

Sous ces derniers points de vue, tous les hommes amis des bonnes mœurs, de la paix publique, s'accordent à désirer particulièrement que nos législateurs et nos magistrats concourent, chacun dans leurs attributions respectives, à rendre plus efficaces les lois protectrices de la tempérance et de la morale publique. On s'afflige avec raison du désordre qui renaît plus ou moins partout par la malheureuse facilité dont jouissent les vendeurs sans licence pour établir leurs infâmes tripots, et les maintenir en permanence au vû et sù de tout le monde. Personne, on dirait, ne songe à les contrarier en vertu de la double force des lois et de la conscience. Certes, c'est fort bien de veiller au progrès matériel du pays; mais qu'il est bien plus urgent et plus avantageux de veiller à son progrès moral, sans lequel, tôt ou tard, les intérêts matériels trouvent aussi leur ruine dans le débordement des mœurs et l'anarchie. Si l'esprit de parti était bon à quelque chose dans le gouvernement des choses humaines, c'est là, et dans d'autres maux analogues, qu'il devrait s'exercer pour repousser, par tout moyen honnête, toutefois, le fléau de l'intempérance, en lui ôtant ses repaires et en reprimant ses auteurs, quels qu'ils soient, dans toute la sévérité des lois. Alors les vices et les crimes qui irritent le ciel contre les sociétés assez indifférentes pour tolérer les sources dans leur sein, deviennent, en s'augmentant tous les jours, la verge et le fléau dont Dieu se sert pour punir ces sociétés coupables: sans compter les autres maux publics, tels que les divisions intestines et implacables, les maladies générales, les récoltes perdues, et tant d'autres misères si peu rares aujourd'hui, quoique tant d'esprits faussés ne les voient point. L'intempérance, qui relève la tête comme sans crainte, on peut dire, croyant apparemment tout le monde assoupi sur ses désordres, a bien contribué, en ces derniers temps, à favoriser ces crimes hors ligne qui conduisent leurs victimes à la potence. Le rhum et la colère sont deux engins capables de tout. Cependant, à ce sujet, nous croyons que l'autorité publique, après toutes choses suffisamment examinées, a bien fait d'exercer la douce et chrétienne prérogative de pardonner à l'un des criminels condamnés à la peine de mort récemment. Mais cela, dans l'esprit de l'autorité, comme dans la pensée et le devoir de tout homme à principes, n'incolpe en rien la légitimité et l'exercice de la peine de mort quand les circonstances l'exigent. Les fausses et bien faibles raisons qu'on a élevées et qu'on répète encore de temps à autre à ce sujet, doivent rester dans leur faux et leur faiblesse, n'ayant qu'un résultat utile peut-être, celui de faire connaître la portée peu sûre et peu solidement éclairée des hommes qui emploient et exaltent ces raisons.

En parlant, dans la dernière *Quinzaine*, des succès des canadiens-français dans la construction des vaisseaux de haut tonnage, nous n'avons pu faire tout connaître suffisamment; de même que dans la construction des remorqueurs et des bateaux côtiers qui doivent être mus par la vapeur. En ce genre il y a eu des entreprises spécialement dignes d'intérêt et d'encouragement, vû que tous les frais et l'art de ces dernières

constructions sont dûs à des particuliers intelligents et tenaces à l'œuvre. Ainsi, à St. Antoine de Tilly, un *steamboat* de 112 pieds de long sur 20 de large, a été lancé le 29 avril dernier, pour servir de communication régulière entre St. Antoine et Québec. Ce vaisseau est tout-à-fait propre, nous dit-on, et au transport des objets de commerce et à la commodité des passagers. C'est M. le Capitaine Augustin Bergeron, fils, qui est le propriétaire de ce *steamboat*, et qui seul en a supporté les frais et la responsabilité. Ajoutons que c'est la deuxième construction de cette sorte que M. Bergeron entreprend. Une autre œuvre en ce genre méritoire et honorable, disent les journaux, a été exécutée à Ste. Croix. Tout cela est de bon aloi, et mérite, encore une fois, attention et encouragement.

Tandis que nous sommes à parler de St. Antoine, les détails qui suivent peuvent avoir leur place. Cette paroisse date de 1802. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, il y a eu 8870 baptêmes, 1509 mariages, 1513 sépultures d'adultes, 2679 sépultures d'enfants, 22 morts subites, 27 personnes noyées; total des sépultures, 4241: parmi lesquelles on compte celles de deux prêtres, enterrés à St. Antoine. L'un est M. J. B. Noël, décédé le 18 janvier 1790, à l'âge de 88 ans; l'autre est le regretté M. Béland, mort le 7 décembre 1859. La cure de St. Antoine a été desservie jusqu'à ce jour par 18 missionnaires ou curés, parmi lesquels on voit, dans les commencements, des religieux récollets.

Les travaux du labour et des semailles sont plus que commencés partout. Cependant, sur les bords du fleuve, près de Québec et plus bas, ces travaux sont loin d'être aussi avancés qu'à l'intérieur, surtout dans les townships de l'Est et dans les paroisses de la Beauce et des environs. La pluie incessante a pu gêner presque partout peut-être les cultivateurs.

Passons à l'étranger, chez nos voisins d'abord, non pour y sympathiser avec leur fatal esprit de guerre civile, ni avec tout autre esprit qui séduit si malheureusement beaucoup trop de nos compatriotes, mais pour tenir un compte régulier et suivi de la calamité qui les frappe dans leur acharnement à poursuivre un conflit qui les ruine et les décime. Une grande bataille, depuis longtemps annoncée, comme on sait, vient d'avoir lieu. La victoire, comme toujours dans les bulletins et les journaux, se trouve être des deux côtés. Cependant, si l'on compte les pertes matérielles et personnelles, il arrive à la fin et tout naturellement que la victoire, après tout, ne se trouve, comme ailleurs et comme de tout temps que d'un côté; du côté justement où les pertes en tout genre sont moindres. En même temps que l'aveuglement ou la fureur de la guerre civile continue à sévir chez nos voisins, la fièvre électorale, autre fléau particulier aux peuples démocratiques et constitutionnels du jour, commence à sévir aussi au point que la guerre et ses causes, dit-on, en sont fortement influencées. Assurément un seul de ces maux serait plus que suffisant pour tenir en exercice nos ardents voisins. Souhaitons leur donc que l'un l'emporte sur l'autre et l'anéantisse